



Règlement de consultation

Fourniture de connecteurs inductifs

N° 241000229

Date limite de remise des offres : 25/11/2024 à 16h00

IFREMER

Zone Industrielle de la Pointe du Diable 1625 route de Sainte Anne 29280 Plouzané





Table des matières

1.	Prés	entation de l'Ifremer	. 4
2.	Obje	et de la consultation	. 5
3.	Cad	re de la consultation	. 5
	3.1.	Procédure de passation	
	3.2.	Variantes	
	3.3.	Délai de validité des offres	. 5
	3.4.	Langue de rédaction des offres	. 5
	3.5.	Groupement	
4.	Con	ditions relatives au contrat	. 6
	4.1.	Type de marché	. 6
	4.2.	Forme du marché	. 6
	4.3.	Durée	. 6
	4.4.	Allotissement	. 6
	4.5.	Classification CPV	. 6
	4.6.	Clauses générales	. 6
	4.7.	Fournitures complémentaires	. 7
5.	DOS	SIER DE CONSULTATION	. 7
	5.1.	Contenu du dossier de consultation	. 7
	5.2 .	Vérification des documents de la consultation	. 7
	5.3 .	Modification du dossier de consultation	. 7
6.	PRE	SENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	. 8
	6.1.	Document à produire au titre de la candidature	. 8
	6.2 .	Document à produire au titre de l'offre	. 9
7.	CON	DITIONS DE REMISE DES OFFRES	10
8.	CON	IDITIONS DE PARTICIPATION	12
9.	CRIT	TÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES	12
	9.1.	Calcul de la note prix	12
	9.2.	Calcul de la note performances	
	9.3.	Calcul de la note caractéristiques mécaniques	
	9.4.	Calcul de la note qualité des livrables	
	9.5.	Calcul de la note délai d'exécution	





10.RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	14
11.CONFIDENTALITÉ	14
12.CONFLIT D'INTÉRÊT	14
13.CALENDRIER PREVISIONNEL	14
14 DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU	15





1. Présentation de l'Ifremer

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'Ifremer est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement.

Ses missions sont:

- -Connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- -Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- -Favoriser le développement économique du monde maritime.

Pour atteindre ces objectifs, l' Ifremer concentre son action dans les domaines suivants :

- -La recherche :
- -L'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer) ;
- -La mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique) ;
- -Le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités

Ses domaines d'activités sont :

- -Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières ;
- -Surveillance et optimisation des productions aquacoles ;
- -Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation ;
- -Exploration et exploitation des fonds océaniques ;
- -Circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision ;
- -Grands équipements pour l'océanographie ;

Principales coopérations internationales :

L'Ifremer travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'Ifremer est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (États-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'Ifremer permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

- Une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne :
- Une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche;
- Une dimension méditerranéenne croissante.

L'Ifremer en quelques chiffres :

- 1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés ;
- Budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes) ;
- 30 sites géographiques en métropole et DROM-COM.





2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture de connecteurs inductifs, de câbles et de prestations de maintenance associées.

3. Cadre de la consultation

3.1. Procédure de passation

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la commande publique.

L'appel d'offres est une procédure sans négociation. Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans les conditions fixées à l'article 6.2 du présent règlement.

3.2. Variantes

Les variantes libres entreprises ne sont pas autorisées.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.4. Langue de rédaction des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française ou langue anglaise. L'acte d'engagement doit être complété en langue française.

3.5. Groupement

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- > un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- > En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser;





- ➢ les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Type de marché

Le marché objet de la consultation est un marché de fournitures.

4.2. Forme du marché

Conformément à l'article R2162-2 du Code de la commande publique, le marché est un accord-cadre qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4.3. Durée

Le marché prend effet à compter de sa notification. Il est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le nombre de reconductions est limité à trois. La durée totale du marché ne peut donc excéder 4 ans.

4.4. Allotissement

Conformément à l'article L2113-11 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti car les prestations du marché sont homogènes.

4.5. Classification CPV

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

31700000-3 Fournitures électroniques, électromécaniques et électrotechniques

4.6. Clauses générales

Le présent marché fera référence au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures et services courants approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 (CCAG-FCS).





4.7. Fournitures complémentaires

Conformément à l'article R2122-4 du code de la commande publique, l'Ifremer pourra passer un ou des marché(s) de fourniture sans publicité ni mise en concurrence préalables pour des livraisons complémentaires.

5. DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition des candidats le dossier de consultation comprenant :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- l'acte d'engagement (AE) ;
- La déclaration sur l'honneur (DH).

Ce dossier est disponible sur https://www.marches-publics.gouv.fr

Le règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières et l'acte d'engagement sont mis à disposition en versions anglaises à titre purement informatif. Seules les versions françaises font foi.

Le cahier des clauses techniques particulières est rédigé uniquement en anglais.

5.2. Vérification des documents de la consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément aux dossiers de la consultation, néanmoins le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à sa réponse un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

5.3. Modification du dossier de consultation

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera toutes les personnes ayant retiré le dossier de consultation dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de la nouvelle date.





6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le candidat doit fournir dans un même pli l'ensemble des documents suivants.

6.1. Document à produire au titre de la candidature

Au titre de sa candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

Nom du fichier	Objet	Contenu
DC1_nom du	Lettre de candidature	Formulaire DC1 à compléter et signer
candidat		https://www.economie.gouv.fr/daj/for mulaires-declaration-du-candidat
DC2 nom du	Déclaration de candidature	Formulaire DC2 à compléter et signer
candidat		https://www.economie.gouv.fr/daj/for mulaires-declaration-du-candidat
Habilitation_nom du candidat	Document justifiant de l'habilitation du signataire à engager la société	Délégation de signature ou extrait Kbis
DH_nom du candidat	Déclaration sur l'honneur	Document à signer
Présentation_nom du candidat	Présentation générale de la société	Présentation de l'implantation et de l'organisation générale des services, domaines d'intervention, moyens humains et techniques
Références_nom du candidat	Liste des 5 principales et dernières références contrôlables pour des prestations similaires au présent marché réalisées par le candidat (co et sous-traitants compris) au cours des trois dernières années	Ce document doit préciser l'objet des prestations réalisées, le destinataire, le montant et la date d'exécution. 1 page par référence maximum

Le cas échéant, le candidat doit fournir la copie du ou des jugements prononcés en cas de **redressement judiciaire** ou dans le cas d'une procédure étrangère équivalente.

Document unique de marché européen

En application des dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents DC1 et DC2 mentionnés ci-dessus.

Le service permettant de remplir le DUME est disponible à l'une des adresses suivantes :





- -Service mis à disposition par l'Etat via https://dume.chorus-pro.gouv.fr;
- -Service mis à disposition par la Commission européenne : https://ec.europa.eu/tools/espd .

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Informations disponibles en ligne

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Conditions d'appréciation d'une candidature groupée

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles) ou recourir à la sous-traitance.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Régularisation des candidatures

En application de l'article R2144-2 du Code la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

6.2. Document à produire au titre de l'offre

L'acte d'engagement n'est pas demandé signé dès le dépôt de l'offre. Seul le soumissionnaire informé que son offre est retenue sera tenu de la signer. Toutefois, afin de raccourcir les délais de traitement, le pouvoir adjudicateur incite les soumissionnaires à signer leur offre dès le dépôt du pli.

Au titre de son offre, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

Nom du fichier	Objet/contenu
AE_nom du candidat	Acte d'engagement complété
Mémoire nom du candidat	Mémoire technique (trame libre) présentant :
Wemone_nom ad candidat	 les performances du matériel proposé ;







 les caractéristiques mécaniques du matériel proposé; les conditions de garantie; la durée de commercialisation du matériel proposé.
En annexe :
 La fiche technique Le manuel d'utilisation un exemple de rapport d'essais en usine un exemple de rapport d'essai de pression

Toute documentation commerciale et/ou n'ayant pas un rapport direct avec une prescription de la consultation ne sera pas prise en compte. L'ensemble des pièces fournies doit être le plus concis possible aussi bien en termes de présentation que de contenu.

Régularisation des offres

Conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut cependant avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

7. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres papier sont interdites. Le candidat doit transmettre dans un même pli sa candidature et son offre PAR VOIE DEMATERIALISÉE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME **DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

https://www.marches-publics.gouv.fr/

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...)
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des offres.
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique





doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc.; Macros; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. Il est conseillé de procéder au téléchargement du dossier sur la plateforme bien avant la date et heure limite de réception des offres. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui envoie son offre par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré cidessous.

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante, par courrier recommandé avec A.R. :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des offres, sera ouverte si la candidature ou l'offre transmise par voie électronique :

contient un programme informatique malveillant (ou« virus »);





- est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais;
- n'a pas pu être ouverte par l'acheteur.

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour que leur candidature soit admise, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Les candidats doivent disposer des moyens techniques et humains suffisants pour réaliser les prestations du marché.
- 2° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement portant sur des prestations similaires en nature et volume de services.
- 3° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires en adéquation avec les prestations du marché.

9. CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES

L'Ifremer retiendra la meilleure offre en fonction des critères pondérés suivants :

N°	Critère	Pondération sur la note finale
1	Prix	50%
2	Performances du matériel	20%
3	Caractéristiques mécaniques	20%
4	Qualité des livrables	5%
5	Délais de livraison	5%

Chaque critère sera noté sur 20 points puis pondéré. Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

9.1. Calcul de la note prix

La note prix est calculée sur 20 points à partir du montant total HT du détail quantitatif estimatif suivant :

Objet	Quantité estimée
Connecteur shallow water primaire – 1 unité	1
Connecteur shallow water secondaire – 1 unité	1
Connecteur deep water primaire – 3 unités	1
Connecteur deep water secondaire – 2 unités	1





La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

NP = 20 x (montant total DQE le moins disant / montant total DQE de l'offre analysée)

9.2. Calcul de la note performances

La note performances notée sur 20 points sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique au regard des caractéristiques suivantes :

- Puissance;
- Débit :
- Tolérances.

Les notes sont attribuées selon le barème suivant :

- Très satisfaisant : 100 % de la note maximale ;
- Satisfaisant : 75 % de la note maximale :
- Moyennement satisfaisant : 50 % de la note maximale ;
- Peu satisfaisant : 25 % de la note maximale ;
- Insuffisant ou non renseigné : 0

9.3. Calcul de la note caractéristiques mécaniques

La note caractéristiques mécaniques est notée sur 20 points sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique au regard des caractéristiques suivantes :

- Dimensions;
- Matériaux

Les notes sont attribuées selon le barème suivant :

- Très satisfaisant : 100 % de la note maximale ;
- Satisfaisant : 75 % de la note maximale ;
- Moyennement satisfaisant : 50 % de la note maximale ;
- Peu satisfaisant : 25 % de la note maximale ;
- Insuffisant ou non renseigné: 0

9.4. Calcul de la note qualité des livrables

La note qualité des livrables est notée sur 20 points sur la base des exemples de livrables présentés dans l'offre du candidat.

Les notes sont attribuées selon le barème suivant :

- Très satisfaisant : 100 % de la note maximale ;
- Satisfaisant : 75 % de la note maximale ;
- Moyennement satisfaisant : 50 % de la note maximale ;
- Peu satisfaisant : 25 % de la note maximale ;
- Insuffisant ou non renseigné : 0





9.5. Calcul de la note délai d'exécution

La note délai d'exécution est notée sur 20 points. La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le délai moyen le moins élevé sur l'ensemble des délais suivants :

Connecteur shallow water primaire	
Connecteur shallow water secondaire	
Connecteur deep water primaire	
Connecteur deep water secondaire	

Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous : 20 x (délai moyen le plus faible / délai moyen de l'offre analysée)

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

11. CONFIDENTALITÉ

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas communiquer avec une autre personne que l'Ifremer, sans son autorisation préalable.

12. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

13. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date d'envoi de l'avis de publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne : 23/10/2024
- Date limite de réception des offres : 25/11/2024, 16 heures
- Notification du marché : décembre 2024





14. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé <u>au seul candidat retenu</u> de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois ;
- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation ;

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.